

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 212 Stage I			
Code	PABM2B12	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise MOTTE (francoise.motte@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement UE 212 est une unité permettant une première immersion en milieu professionnel.

Elle s'organise sur six semaines de trois jours de stage en laboratoire d'analyse médicale.

De part l'apprentissage progressif de la vie professionnelle, elle permet à l'étudiant de vivre une intégration harmonieuse au niveau des relations sociales et une adaptation aux conditions de travail sur le terrain.

Au terme de ce stage, l'étudiant rédige un rapport qui sera évalué et fera l'objet d'un retour réflexif.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.4 Construire son projet professionnel
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biomédical et pharmaceutique**
 - 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques au domaine des sciences biomédicales**
 - 6.2 Assurer de façon autonome et rigoureuse la mise en œuvre des techniques analytiques et la maintenance de l'instrumentation
 - 6.4 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biomédicaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'apprentissage, l'étudiant pourra expliquer le mode de fonctionnement de base d'un laboratoire d'analyse médicale, en visualisant les différents postes et intervenants de ce laboratoire.

Il sera capable de décrire de manière détaillée le fonctionnement d'une technique d'analyse pratiquée lors de son stage, en insistant sur le rôle joué par le technologue de laboratoire, les difficultés rencontrées, les aspects éthiques, la gestion des échantillons, les règles d'hygiène et de sécurité.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PABM2B12A Stage 1

150 h / 3 C

Contenu

Ce stage de 150h se déroule sur 6 semaines, dans un laboratoire d'analyses médicale. Le stage a lieu du mercredi au vendredi.

Il se réalise sous la supervision d'un maître de stage (sur le lieu de stage) et d'un enseignant de la Haute-Ecole.

Un contrat reprenant les obligations de chaque partie (lieu de stage, Haute-Ecole et étudiant) doit avoir été signé avant le début de ce stage.

Les dispositions particulières en lien avec ce stage sont reprises dans le document "descriptif de stage" remis à l'étudiant et au maître de stage avant le début de celui-ci.

Un rapport de stage est rédigé au terme du stage et sera évalué. Les dispositions particulières en lien avec la rédaction du rapport de stage sont reprises dans le document "descriptif du rapport de stage" remis à l'étudiant avant le début de celui-ci.

Démarches d'apprentissage

Se référer au "descriptif de stages" et "descriptif de rapport de stage"

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant doit se rendre une fois sur le lieu de stage afin de rencontrer le maître de stage et l'étudiant et s'assurer du bon déroulement du stage "de visu". L'étudiant prépare cette entrevue en remplissant le document " grille d'auto-évaluation du stage à mi-parcours", document qui servira de fil conducteur pour l'entrevue.

L'étudiant est invité à contacter au plus vite l'enseignant ou la coordination des stages en cas de souci. Ces interlocuteurs se chargent alors d'instruire au plus vite le problème apparu afin de proposer, en accord avec toutes les parties, la meilleure solution possible.

Le document "grille d'auto-évaluation du stage en fin de parcours" est rempli par l'étudiant en fin de stage.

Ouvrages de référence

"Descriptif de stage" et "descriptif de rapport de stage", versions 2018/2019

Supports

"Descriptif de stage", "descriptif de rapport de stage", grilles d'autoévaluation à mi-stage et fin de parcours (version 2018/2019)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est évalué par son maître de stage sur le terrain au terme des 6 semaines de stage.

Cette évaluation se fait sur base d'une grille reprenant les critères d'évaluation en lien avec les objectifs et acquis d'apprentissage repris ci-dessus. Cette grille d'évaluation est remise à l'étudiant dès le début de son stage afin qu'il ait

connaissance des points sur lesquels il sera évalué.

A mi-parcours, une grille d'autoévaluation est remplie par l'étudiant et sert de base de discussion avec le maître de stage et le promoteur (évaluation formative et posture réflexive de l'étudiant).

Un rapport de stage est remis par l'étudiant et évalué par des enseignants.

Un retour réflexif est organisé suite à la correction de ce rapport.

En cas d'échec dû au rapport, ce dernier peut être représenté au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	60	Stg	60
Période d'évaluation			Tvs	40	Tvs	40

Stg = Stages, Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Durant leur stage, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence à l'endroit du stage est obligatoire pendant toute la durée du stage.

Si, pour des raisons de force majeure, un stagiaire s'absente de son travail, il doit avertir immédiatement le maître de stage, le professeur et le secrétariat des étudiants de la Haute Ecole. Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé : une copie doit être adressée au maître de stage, l'original au secrétariat des étudiants de la Haute Ecole et ce dans les 3 jours ouvrables. Les jours d'absence devront obligatoirement être récupérés (allongement de la période de stage).

Une absence injustifiée entraîne l'arrêt du stage et l'attribution de la cote PP.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).